

Cachan, le 27 avril 2023

**AVIS DE VACANCE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DE L'IUT DE
CACHAN DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY**

La fonction de Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Paris-Saclay sera vacante à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les candidats devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L 713-9 du livre VII du Code de l'Education selon lequel le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité. Le directeur est élu par le conseil d'institut à la majorité absolue des membres qui le composent. La durée de son mandat est de 5 ans (1^{er} janvier 2024 - 31 décembre 2028) renouvelable une fois pour la même durée. Le directeur ne peut cumuler cette fonction avec celle de chef de département.

Les lettres de candidature, accompagnées d'un curriculum vitae, et d'une profession de foi, seront adressées en courrier recommandé avec accusé de réception **simultanément** aux adresses suivantes puis communiquées aux membres du conseil de l'IUT de Cachan :

Madame la Présidente de l'Université Paris-Saclay
3, Rue Joliot Curie
91190 GIF-SUR-YVETTE

Monsieur le Président du Conseil de l'IUT de CACHAN
Direction générale des services
9 Avenue de la Division Leclerc
94230 CACHAN

La date limite de réception des candidatures est fixée au **jeudi 5 octobre 2023 à 17 h.**

CALENDRIER :

Diffusion de l'appel à candidature :	lundi 26 juin 2023
Date d'ouverture de dépôt de candidature :	lundi 4 septembre 2023
Date limite de dépôt de candidature :	jeudi 5 octobre 2023 à 17h
Election en Conseil de l'IUT(en formation plénière) :	jeudi 23 novembre 2023


Thierry KOSCIELNIAK

Président du Conseil de l'IUT de Cachan

Renseignements :

Madame Elvire PETIT-ROGER, Déléguée de la Directrice générale des services : 01.41.24.11.01 ou elvire.petit-roger@universite-paris-saclay.fr

Madame Karine COMMEAU Assistante de direction 01.41.24.11.22 ou karine.commeau@universite-paris-saclay.fr

Références : Code de l'éducation, articles L 713-9 et D 713-1, Art D 643-59 à D 643.62.6 et statuts de l'IUT de Cachan